



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Pôle Economie, emploi,
compétences et solidarités
Service Insertion sociale et solidarités

Affaire suivie par :

Florian Cretin

florian.cretin@dreets.gouv.fr

Fanny Arnaud

fanny.arnaud@dreets.gouv.fr

Tiphaine Saulais

tiphaine.saulais@dreets.gouv.fr

Anne-Louise Laurent

Anne-louise.laurent@dreets.gouv.fr

Dijon, le 21 mai 2025

Politique d'intégration des étrangers primo-arrivants en Bourgogne- Franche-Comté

Appel à manifestation d'intérêt régional

Programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française »

Action 12 : intégration des primo-arrivants et primo-arrivantes

Programme Volont'R 2025

DATES IMPORTANTES

L'appel manifestation d'intérêt est ouvert du 28 mai 2025 au 23 juin 2025

La commission de sélection aura lieu le 27 juin 2025

Les actions financées devront être réalisées sur l'année 2025

Contexte général de la politique d'intégration en France

Le ministère de l'intérieur, et plus particulièrement la direction générale des étrangers en France (DGEF), est chargé du pilotage de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers primo-arrivants et de la gestion du programme 104 « intégration et accès à la nationalité française ». A ce titre, le ministère de l'intérieur publie annuellement une instruction relative aux priorités de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants (dont les personnes réfugiées) pour donner l'impulsion nécessaire à cette politique dans les territoires.

La politique d'intégration a pour perspective **d'accélérer la mobilisation du droit commun** pour ces personnes primo-arrivantes afin de leur assurer une autonomie sociale et économique rapide et efficiente, tout au long des cinq premières années de l'installation en France.

Les projets devront être développés en articulation et coordination avec :

- Le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) mis en œuvre par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)
- Les actions menées au titre du droit commun à destination du public général ou des publics vulnérables (par exemple les actions du Réseau pour l'emploi ou des collectivités territoriales)
- Les actions spécialisées préparatoires ou facilitatrices de l'accès au droit commun (on peut citer ici en exemple le programme AGIR qui cible les BPI les plus vulnérables ou les contrats territoriaux d'accueil et d'intégration qui existent sur certains territoires²)

L'appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre des priorités nationales fixées par la Direction de l'Intégration et de l'Accès à la Nationalité (DIAN) et par la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés (DIAIR) et a vocation à financer des actions en adéquation avec les besoins de chaque territoire.

En région Bourgogne-Franche-Comté, les services déconcentrés de l'État (la DREETS et les DDETS) sont chargés de mettre en œuvre la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants, à savoir : **les ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, admis régulièrement en France (depuis moins de 5 ans) et ayant vocation à y rester durablement, au titre de l'immigration familiale, de l'asile ou de l'immigration économique.**

Ces personnes, sauf exception réglementaire, doivent être signataires d'un CIR. Ce contrat leur permet de bénéficier des formations civique et linguistique et d'une orientation vers différents services, suivant la situation des personnes et les besoins diagnostiqués par l'OFII à la signature du CIR.

Ainsi, les publics qui ne relèvent pas de cet appel à projets sont les suivants :

- les demandeurs et demandeuses d'asile
- les personnes déboutées de l'asile
- les personnes en situation irrégulière au regard du droit au séjour
- les ressortissants de l'Union européenne
- les mineurs non-accompagnés (MNA)

¹ Données des signataires d'un CIR en 2024 en annexe 4

² Métropole de Dijon, Villes de Besançon, d'Autun, du Creusot, de La Charité-sur-Loire, de Cluny et le Conseil départemental de la Nièvre

- les étudiants et étudiantes étrangers/étrangères
- les travailleurs et travailleuses temporaires, saisonniers/saisonniers ou détachés/détachées

/! les bénéficiaires d'une protection temporaire en provenance d'Ukraine peuvent être concernés par l'offre linguistique du BOP 104 et les actions d'insertion professionnelle sans être nécessairement prioritaires.

PRIORITÉS ET OBJECTIFS

1. Un programme pour et par les jeunes étrangers : Volont'R³

La Direction Interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR)⁴ accompagne le changement de regard sur les migrations et les personnes exilées, et favorise l'intégration des réfugiés dans la société française en recourant à des missions de service civique⁵. La rencontre entre la société française et les réfugiés permet de faire tomber des clichés et des freins psychologiques ou culturels et facilite l'intégration des jeunes étrangers (meilleure connaissance de la langue et de la société françaises, développement des relations sociales, confiance en soi, maturation du projet d'avenir) au travers de projets dans des domaines variés (solidarité, culture, environnement, éducation, mémoire, sport...).

Volont'R cible :

- **Les jeunes citoyens (de 16 à 25 ans) désireux** de s'engager pour l'accueil et l'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Ce volet est mis en œuvre par l'agence du service civique.
- **Les jeunes étrangers primo-arrivants, dont les réfugiés, désireux** de s'engager au sein de la société française. Ce volet est mis en œuvre par des collectivités et des porteurs associatifs sélectionnés par chaque région.

/! Le programme Volont'R soutient particulièrement le système de **binôme jeune français/jeune étranger** (qu'il bénéficie d'une protection internationale ou non). Ce programme s'adresse aussi aux jeunes Ukrainiens.

Ce programme **propose aux jeunes étrangers des missions de service civique adaptées à leur situation et s'articule autour de 3 axes :**

- des **cours de français langue étrangère (FLE) et une formation civique (principes et valeurs de la République ; sensibilisation des jeunes aux violences sexistes et sexuelles ; à la lutte contre les discriminations ; au développement durable...)**
- des **ateliers d'insertion professionnelle (connaissance du système scolaire français et du système d'apprentissage, découverte des métiers, codes sociaux en entreprise...)**

³ <https://accueil-integration-refugies.fr/volontr-le-service-civique-pour-les-refugies/>

⁴ <https://accueil-integration-refugies.fr/>

⁵ <https://www.service-civique.gouv.fr/comprendre-le-service-civique/en-bref>

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) de Bourgogne-Franche-Comté

5 Place Jean Cornet – 25041 BESANCON Cedex

Standard : 03 63 01 70 00

<http://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr>

-la construction d'un projet d'avenir (rencontre de professionnels, immersion dans divers secteurs, connaissance pour les personnes concernées de la VAE⁶, du D.U Passerelle de l'Université de Bourgogne Europe⁷, du programme BSB Reconnect⁸ de l'école de commerce de Dijon...)

Le recrutement et l'accompagnement des volontaires devront **s'appuyer sur une mise en coordination des acteurs de l'intégration** (OFII, préfectures, DDETS, associations hébergeuses, partenaires du programme de réinstallation...) et de l'insertion professionnelle (France Travail, Cap emploi, le réseau des Missions locales...) **en recherchant une mixité sociale et de genre.**

Les porteurs de projet doivent mobiliser les dispositifs et ressources existantes sur le territoire, notamment les offres d'apprentissage linguistique (Cf. répertoire et cartographie de l'offre linguistique en région sur le site d'EMFOR⁹).

2. Les attendus du programme :

- **L'accompagnement des volontaires dans leur mission** (tutorat) - en partenariat si nécessaire avec les associations offrant un accompagnement social – et dans une visée d'accès aux droits (accès au logement, à la santé et aux soins dont les soins en santé mentale, code et permis de conduire, accès au sport et à la culture, formation et emploi...);
- L'organisation de **cours hebdomadaires de français** langue étrangère (niveau à viser : le A2);
- Une **formation civique et citoyenne** (droits et devoirs - Valeurs de la République) adaptées à la réalité des personnes étrangères primo-arrivantes, ainsi que des formations aux premiers secours;
- La coordination avec les acteurs accompagnant et hébergeant des personnes réfugiées ou primo-arrivantes non réfugiées **dont AGIR si le ou la jeune est orienté/orientée par ce programme.**
- La communication autour du projet Volont'R : **un temps fort est attendu à l'occasion de la semaine nationale de l'intégration programmée en octobre 2025.**

Les projets devront, en outre, garantir le respect des principes fondamentaux du service civique¹⁰.

Enfin, les actions qui proposeront **une gouvernance inclusive**, à savoir **la participation des bénéficiaires eux-mêmes dans une dynamique de co-construction** feront l'objet d'une attention particulière. Cette méthodologie innovante a pour objectif de favoriser la participation des publics concernés sur le modèle, par exemple, de l'Académie pour la participation des personnes réfugiées¹¹ de la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR).

Toute action proposée pour les BPI devra s'articuler avec **le programme AGIR** (cf. annexe 1) et il est attendu que le porteur fasse connaître son projet auprès du coordinateur ou de la coordinatrice départementale d'AGIR. De plus et afin d'éviter les doublons, toute action proposée devra s'articuler

⁶ Cette mission est assurée au niveau national par France Education International et en particulier par le centre ERIC NARIC, cf. <https://www.france-education-international.fr/actualites/lettre-fei/2022-02/enic-naric>

⁷ <https://blog.u-bourgogne.fr/du-etudiants-en-exil/>

⁸ <https://refugies.info/fr/dispositif/634e7269313f6183f3510709>; <https://www.bsb-education.com/fr/blog/bsb-reconnect-setoffe-pour-sa-3eme-edition>

⁹ <http://www.emfor-bfc.org/>

¹⁰ <https://www.service-civique.gouv.fr/comprendre-le-service-civique/valeurs-et-fondamentaux>

¹¹ <https://accueil-integration-refugies.fr/lacademie/>

avec les **Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration**¹² (CTAI) quand ceux-ci sont développés dans un département.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Organismes pouvant candidater

Les organismes publics ou privés, agréés au titre de l'engagement de Service Civique¹³ et dont le siège social est domicilié en région Bourgogne Franche-Comté ou disposant d'une antenne en Bourgogne-Franche-Comté en 2023.

L'organisme retenu devra attester qu'il est en mesure d'assurer l'accompagnement global requis (accompagnement vers et dans le logement, cours de FLE, démarches administratives et accès aux droits, accompagnement au projet d'avenir).

Il pourra privilégier des partenariats avec des opérateurs compétents dans l'intégration des populations primo-arrivantes, dont font partie les réfugié.e.s. Si tel est le cas, une convention entre les organismes devra alors être rédigée et jointe au dossier de demande de subvention.

Périmètre géographique du projet

Le présent AMI concerne les actions d'envergure départementale ou interdépartementale.

L'examen des dossiers se fera notamment par les services déconcentrés (DDETS et DREETS) à l'occasion d'un comité de sélection.

Financement du projet

Pour l'année 2025, il est attendu qu'en Bourgogne-Franche-Comté, 26 missions soient déployées ; le forfait par mission occupée par un jeune étranger s'élève à 1 538.46 €.

L'aide financière accordée dans le cadre du présent appel à projets couvrira **une période civile annuelle** : les actions devront être réalisées au plus tard le **31 décembre 2025**.

MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit être transmis complet dans les délais et comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire CERFA de demande de subvention N° 12156*06 - complété et signé – à téléchargé : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1271> comprenant une présentation du projet et son plan de financement
- Une présentation du projet si le CERFA n'en présente qu'une synthèse,
- Le dernier rapport d'activité de l'organisme,
- Les statuts de l'organisme et la liste de ses dirigeants,
- Une délégation de signature si le signataire de la demande n'est pas le représentant légal
- Un RIB,
- Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos de la structure et le rapport du commissaire aux comptes le cas échéant
- Bilan du projet mené en 2024 (dont bilan financier) s'il s'agit d'une demande de reconduction.

¹² <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Les-Contrats-Territoriaux-d-Accueil-et-d-Integration>

¹³ <https://www.service-civique.gouv.fr/accueillir-un-volontaire>

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) de Bourgogne-Franche-Comté

5 Place Jean Cornet – 25041 BESANCON Cedex

Standard : 03 63 01 70 00

<http://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr>

Étude des candidatures :

Les candidatures seront étudiées à partir d'une grille d'instruction et le jury prendra en compte un certain nombre d'éléments dont :

- Analyse du besoin et connaissance des bénéficiaires pour une réponse adaptée aux besoins des publics et du territoire ;
- L'effet levier et les impacts pressentis ;
- La pertinences des partenariats et la bonne articulation avec l'existant (AGIR¹⁴, les CTAI¹⁵, OEPRE¹⁶...);
- La qualité des livrables qui doivent être précis sur : les objectifs des actions proposées, leurs contenus, leur calendrier, les publics-cibles (préciser la typologie ; ex : femmes primo-arrivantes de moins de 26 ans), les partenariats et réseaux du porteur de projet.

Critères de recevabilité administrative et points d'attention :

Les projets devront répondre aux critères cumulatifs de recevabilité suivants :

- respect des objectifs prioritaires ;
- précision des publics-cibles, des moyens matériels et humains mobilisés pour la mise en œuvre et les résultats attendus.

Le dossier complet devra être transmis par voie électronique, **au plus tard le 23 juin 2025** délais de rigueur à : tiphaine.saulais@dreets.gouv.fr

! Les actions financées à destination des jeunes réfugié.e.s devront également faire l'objet d'une fiche afin d'être répertoriées sur le site <https://refugies.info/fr>

Notification des décisions et versement des subventions :

Une lettre de notification sera adressée à l'organisme retenu indiquant le montant définitif de la subvention accordée pour l'année.

Il est rappelé que la subvention est versée en une fois au titre d'une année civile et que sa pérennité ou sa reconduction n'est en aucun cas garantie pour les années suivantes.

Évaluation et suivi des projets financés :

- **Les porteurs de projets ayant reçu des subventions en 2025** s'engageront à établir un bilan financier et un bilan provisoire de l'action subventionnée en 2026 (cf. annexe 2), en complément du bilan de l'action via le questionnaire du Plan National d'Évaluation. Ainsi, tout opérateur recevant un financement de l'État s'engage à remplir le questionnaire annuel du Plan National d'Évaluation (PNE) qui, sous peine d'une minoration des financements accordés à hauteur de 10%. **-Tout projet financé par le BOP 104 est susceptible de donner lieu à un contrôle sur site par les DDETS et la DREETS.**

¹⁴ <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/AGIR-pour-l-emploi-et-le-logement-des-personnes-refugiees>

¹⁵ <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Les-Contrats-Territoriaux-d-Accueil-et-d-Integration>

¹⁶ <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Le-parcours-personnalise-d-integration-republicaine/Au-dela-du-contrat-d-integration-republicaine-CIR/Ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants-OEPRE-est-un-dispositif-complementaire-au-CIR-au-croisement-des-formations-civique-et-linguistique>

Annexe 1 : programme AGIR

Le programme AGIR¹⁷, piloté par la DGEF, vise à systématiser l'accompagnement global des bénéficiaires de la protection internationale vers l'emploi, le logement et l'accès aux droits. AGIR a pour but d'éviter la concurrence entre les dispositifs et de garantir l'accompagnement de chaque réfugié, y compris ceux non hébergés, dans le cadre du dispositif national d'accueil et de mettre en place une coordination renforcée des parcours d'intégration.

L'ambition du programme est de proposer à chaque BPI volontaire la possibilité de bénéficier auprès d'un guichet unique départemental, mandaté par l'Etat, d'un accompagnement global et individualisé vers le logement et l'emploi, s'articulant avec le contrat d'intégration républicaine mis en œuvre par l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Le programme AGIR repose sur :

1/ un accompagnement global des bénéficiaires grâce à la mise en place d'un binôme de référents sociaux (emploi/formation et accès aux droits/logement), permettant de couvrir l'ensemble des besoins par orientation/activation des dispositifs de droit commun et de droit spécialisé

2/ une coordination de tous les acteurs locaux de l'intégration, spécialisés dans l'intégration des réfugiés mais aussi ceux de droit commun, vers qui les BPI pourront être orientés

Objectif visé :

Le programme AGIR, vise à systématiser l'accompagnement global des bénéficiaires de la protection internationale vers l'emploi, le logement et l'accès aux droits. Pour des parcours adaptés et sans ruptures, l'objectif est celui d'un guichet unique de l'intégration des BPI les plus vulnérables.

Public concerné :

Le programme AGIR s'adresse aux bénéficiaires de la protection internationale ou subsidiaire les plus vulnérables, signataires du CIR ayant obtenu leur statut en année N ou N-1.

-La fenêtre d'éligibilité est glissante : à partir de janvier 2025 sont éligibles les BPI ayant obtenu leur statut depuis 1er janvier 2024 (les BPI ayant obtenu leur statut en 2023 ne sont plus éligibles sauf cas exceptionnels dérogatoires validés par le préfet de département).

-Les BPI doivent être volontaires, domiciliés dans le département et doivent présenter un besoin d'accompagnement global.

Qui oriente les BPI concernés ?

L'OFII oriente les BPI éligibles vers AGIR (ou valide les orientations des acteurs du RPE ou d'hébergeurs) :

→ lors de l'entretien de signature du CIR

→ par validation des propositions d'orientation réalisées par les gestionnaires du DNA, de l'hébergement généraliste, des SPADA, le cas échéant en sortie de CPH (après les 9 mois d'accompagnement spécifique), les opérateurs du programme de réinstallation après les 12 mois d'accompagnement spécifique (et ce, si des vulnérabilités persistent).

Coordonnées des coordinateur/coordinatrices des équipes AGIR de la région BFC :

NOM	Prénom	MAIL	STRUCTURE	dép
PONCET	Aurore	Aurore.PONCET@COALLIA.ORG	COALLIA	21
DIOP	Clara	Clara.DIOP@COALLIA.ORG	COALLIA	25
PILLIEN	Cristelle	c.pillien@coop-agir.fr	Coop(AGIR	39
LAGUILHON-DEBAT	Lise	lise.laguilhon-debat@fol58.org	FOL 58	58

¹⁷ <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/AGIR-pour-l-emploi-et-le-logement-des-personnes-refugiees>

FOREY	Nathalie	Nathalie.FOREY@COALLIA.ORG	COALLIA	
COUILLAUD	Virginie	virginie.couillaud@viltais.eu (provisoire)	Viltais	70
COTTE	Angie	anne-genevieve.cotte@fol58.org	FOL 58	89
JUSTE	Benjamin	benjamin.juste@addsea.fr	ADDSEA /AHFC	90

Annexe 2 : Critères d'évaluation des actions de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires de la protection internationale

Ces indicateurs généralistes permettront de rendre compte de l'efficacité des actions entreprises et du bon usage des financements publics. En qualité de structure bénéficiaire des crédits du BOP 104, il pourra vous être demandé de renseigner ces éléments à mi-parcours ou à tout autre moment de l'année afin d'assurer un suivi des actions menées, y compris en amont d'un contrôle sur site.

! Pour les opérateurs qui ont déjà été lauréat de l'AAP départemental du BOP 104, vous devez accompagner votre demande 2025 de ces tableaux dûment remplis.

		Objectif	Réalisé
Nombre total d'étrangers primo-arrivants bénéficiaires de l'action		<i>Indiquer la valeur-cible d'étrangers primo-arrivants (dont BPI) bénéficiaires de l'action</i>	
dont hommes			
dont femmes			
dont moins de 25 ans			
dont BPI			
	dont BPI hommes		
	dont BPI femmes		
	Dont BPI moins de 25 ans		
dont BPT (Ukrainiens)			
	dont BPT hommes		
	dont BPT femmes		
	dont BPT de moins de 25 ans		

Indicateurs financiers

	Réalisé
Coût total de l'action	
Dont montant de la subvention sur les crédits du programme 104	

Apprentissage du français

	Réalisé
Nombre d'heures de formation dispensées (comptabiliser les heures de formation indépendamment du nombre de participants. Exemple : 6 heures de formation pour 12 participants = 6)	

Accompagnement vers l'emploi

	Réalisé
Nombre de bénéficiaires en sortie positive à l'issue du parcours d'accompagnement vers l'emploi (est considérée comme une sortie positive une sortie en emploi quels qu'en soient la nature et le type ainsi qu'en formation pré-qualifiante/qualifiante/certifiante ou diplômante)	
Dont nombre de bénéficiaires en formation professionnelle	
Dont nombre de bénéficiaires en emploi durable à l'issue du parcours (un emploi durable correspond à tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soit la nature et le type)	
Dont nombre de bénéficiaires en sortie positive <u>6 mois</u> après leur sortie de parcours (une sortie positive est une sortie en emploi quels qu'en soient la nature et le type ainsi qu'en formation pré-qualifiante / qualifiante / certifiante ou diplômante. Si ce suivi à 6 mois n'est pas réalisé, merci de le préciser)	

	Réalisé
Durée moyenne du parcours d'accompagnement vers l'emploi (exprimée en mois entre l'inscription du bénéficiaire dans le parcours et sa sortie)	

Appropriation des principes de la République et des usages de la société française

	Réalisé
Nombre d'heures de formation dispensées (comptabiliser les heures de formation indépendamment du nombre de participants. Exemple : 6 heures de formation pour 12 participants = 6)	

Thématique(s) de l'action menée (plusieurs réponses possibles) :

- Apprentissage du français hors Français à visée professionnelle
- Appropriation des valeurs de la république et développement des liens avec la société d'accueil
- Accompagnement vers l'emploi (y compris français à visée professionnelle)
- Accès aux droits
- Accompagnement vers la santé
- Accompagnement vers le logement
- Aide à la mobilité
- Autre

Accès au logement

	Réalisé
Nombre de ménages d'étrangers primo-arrivants ayant pu accéder à un logement pérenne	

Accès à la santé

	Réalisé
Nombre de consultations médicales pour des étrangers primo-arrivants	

Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme

	Réalisé
Nombre d'heures de formation consacrée à la réduction de l'illectronisme (comptabiliser les heures de formation indépendamment du nombre de participants. Exemple : 6 heures de formation pour 12 participants = 6)	

Actions de mentorat / parrainage

	Réalisé
Nombre de binômes constitués	

Accès au sport et à la culture

	Réalisé
Nombre d'événements sportifs auxquels les bénéficiaires ont participé	

	Réalisé
Nombre d'événements culturels auxquels les bénéficiaires ont participé	

Annexe 3 : ressources

Ces liens Internet, documents, vidéos (...) peuvent permettre à tout opérateur de l'intégration de s'informer mais nous ne garantissons pas, s'agissant de cette annexe, une totale exhaustivité des ressources sur l'ensemble des sujets. De manière générale, nous invitons tout opérateur en lien avec des étrangers primo-arrivants à parcourir le site de référence, à savoir Réfugiés.info : <https://refugies.info/>

Apprentissage du français

Cartographie nationale de la formation linguistique :

www.intercariforef.org/formations/recherche-formations-dian.html

Elle est consultable directement par les étrangers via l'application *Bonjourbonjour* géolocalisée et disponible en 7 langues (anglais, arabe, dari, mandarin, pashto, ukrainien, russe) sur les stores Google et Apple : www.bonjourbonjour.fr

- <https://reseau-cria.fr/pop-alpha/> : Pop Alpha est un projet global visant à développer les compétences des acteurs de l'intégration pour accompagner les personnes pas ou peu scolarisées dans l'apprentissage de la langue française. Sont proposés : des formations en présentiel de 3 jours pour soutenir l'entrée dans l'écrit, des conseils pédagogiques en ligne adaptés aux situations rencontrées, ainsi qu'une mallette pédagogique et des ressources adaptées à l'apprentissage de la langue française pour des adultes pas ou peu scolarisés.
- <https://www.illettrisme.org/professionnalisation-des-formateurs-d-adultes/doc-en-stock> est une plateforme numérique qui propose un accompagnement pédagogique, des outils et des temps de professionnalisation aux intervenants bénévoles et professionnels de l'apprentissage du français auprès des personnes migrantes. Doc en stock est un projet du réseau des Centres Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA).
- <https://accompagner.cavilam.com> propose un cours en ligne : *Accompagner les étrangers primo-arrivants dans leur apprentissage du français* de 15 à 20 heures destiné aux bénévoles qui accompagnent les étrangers primo-arrivants dans leur apprentissage de la langue.
- <https://docenstockfrance.org/> : ressources pédagogiques pour aider les allophones dans l'apprentissage du français et dans la compréhension des valeurs de la République.
- <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Formations-en-ligne/Les-outils-numeriques-pour-apprendre-le-francais/Vivre-en-France-Cours-de-francais> : une collection de MOOC « Vivre en France » allant du niveau A1 au B2 du CERCL, et un MMOC « Vivre et accéder à l'emploi en France » cours de français à visée professionnelle pour les personnes d'un niveau A2-B1
- <https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/vivre-et-acceder-lemploi-en-france/> : MOOC "vivre et accéder à l'emploi en France" créé par l'Alliance Française (pour les niveaux A2-B1)

Lieux de passation des certifications linguistiques reconnues :

- <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/candidat/trouver-un-centre-agree/>
- <https://www.france-education-international.fr/centres-d-examen/carte>

OEPRE :

- <https://eduscol.education.fr/2187/ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants>

[-https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Le-parcours-personnalise-d-integration-republicaine/Au-dela-du-contrat-d-integration-republicaine-CIR/Ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants-OEPRE-est-un-dispositif-complementaire-au-CIR-au-croisement-des-formations-civique-et-linguistique](https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Le-parcours-personnalise-d-integration-republicaine/Au-dela-du-contrat-d-integration-republicaine-CIR/Ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants-OEPRE-est-un-dispositif-complementaire-au-CIR-au-croisement-des-formations-civique-et-linguistique)

Laïcité et valeurs de la république

- <https://formation-laicite.anct.gouv.fr/> : formation ANCT ouverte aux porteurs de projets et membres de leurs organismes (salariés ou bénévoles)
- <https://docenstockfrance.org/> : ressources pédagogiques pour aider les allophones dans l'apprentissage du français et dans la compréhension des valeurs de la République.
- <https://www.info.gouv.fr/organisation/laicitegouvfr/qu-est-ce-que-la-laicite> : ressources pédagogiques pour aider les allophones dans la compréhension des valeurs de la République.
- <https://www.ensemble-en-france.org/> : plate-forme de ressources proposée par France Fraternités et cofinancée par la DIAN, avec des contenus de décryptage simple de la société française et des valeurs de la République pour découvrir la France et y vivre au quotidien
- <https://www.fraternite-generale.fr/la-mallette-pedagogique/> : ressources pédagogiques, culturelles, sportives et citoyennes pour favoriser l'échange sur le vivre ensemble.
- <https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/vivre-et-acceder-lemploi-en-france/> : MOOC "vivre et accéder à l'emploi en France" créé par l'Alliance Française (pour les niveaux A2-B1)

Le Bureau de la laïcité du ministère de l'intérieur qui est chargé de fournir aux administrations et au grand public l'expertise juridique sur l'application du principe de laïcité à contacter à l'adresse suivante : bureau-laicite@interieur.gouv.fr

Cadre législatif

Article 46 de la loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000049040337

Insertion professionnelle

- <https://parlera.fr/wp/wp-content/uploads/2024/08/FLYER-TRAVAILLER-EN-FRANCE79.pdf> : nouvelle application de France Travail pour smartphone à destination des personnes étrangères : "Travailler en France".
- <https://vae.gouv.fr/> : le portail officiel de la VAE
- <https://www.france-education-international.fr/expertises/enic-naric?langue=fr> : le Centre ENIC NARIC France qui joue le rôle de centre d'information en France pour la reconnaissance académique des diplômes étrangers. Il délivre, après évaluation, une attestation de comparabilité du diplôme étranger par rapport au système français. Cette information est gratuite pour les BPI et BPT.

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R38515> : pour demander une attestation de comparabilité d'un diplôme étranger pour les professions réglementées (pour lesquelles l'ENIC NARIC n'est pas habilité)
- <https://accueil-integration-refugies.fr/manuel-insertion-professionnelle-des-personnes-refugies/> : manuel élaboré par le Group'ESS vise à faciliter l'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) par les praticiens du terrain
- <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/L-immigration-professionnelle/Recruter-une-personne-de-nationalite-etrangere-presente-en-France> : 2 plaquettes du ministère de l'Intérieur sur l'emploi des étrangers et l'emploi des réfugiés.
- <https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr/> : le GIP *Les entreprises s'engagent* vise à répondre aux besoins des entreprises par l'engagement pour le recrutement et l'inclusion des personnes étrangères primo-arrivantes ou bénéficiaires d'une protection temporaire.

Cadre législatif

Article 23 de la loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000049040314

-Décret n° 2024-1243 du 30 décembre 2024 relatif aux formations de français langue étrangère à destination des salariés allophones : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050871726>

-Décret n° 2024-1245 du 30 décembre 2024 relatif aux modalités de réalisation des actions de formation de français langue étrangère à destination des salariés allophones :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050871772>

Accès aux droits

- <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Outils-de-communication> : document d'information remis par l'OFII aux EPA lors de la signature du CIR, et rédigé en FALC
- <https://accueil-integration-refugies.fr/les-refugies-dans-les-territoires-ruraux-guide-2024/> : accueillir et intégrer en milieu rural
- <https://www.monuments-nationaux.fr/trouver-un-monument> : liste de monuments historiques pour lesquelles les signataires de CIR se sont vu distribuer une contremarque pour une visite gratuite avec un accompagnant dans l'année de la signature
- <https://accueil-integration-refugies.fr/ressources/les-productions-de-la-diair/parrainage/> : parrainer un étranger, un réfugié
- https://accueil-integration-refugies.fr/wp-content/uploads/2023/12/Strategie-lutte-contre-la-fracture-numerique_072020.pdf : lutter contre la fracture numérique des étrangers

Zoom sur la santé dont la santé mentale

- [Outils de communication / Intégration et Accès à la nationalité - Direction générale des étrangers en France - Ministère de l'Intérieur](#) : **feuille** « santé » remis aux étrangers lors de la signature d'un CIR

Rapport de l'OMS sur la santé des réfugiés et des migrants

- <https://news.un.org/fr/story/2022/07/1124092>

- <https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789240054486>

Rapport sur femmes migrantes et violences (cf. étude Aix/Marseille)

- <https://smpm.univ-amu.fr/fr/articles/publication-incidence-elevee-des-violences-sexuelles-parmi-les-femmes-migrantes>

- <https://infuse.univ-amu.fr/fr/societe/incidence-violences-sexuelles-chez-demandeuses-dasile>

- <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/migrantes-a-marseille-les-demandeuses-d-asile-ont-18-fois-plus-de-risque-d-etre-victimes-de-viol-2842739.html>

- <https://vih.org/vih-et-sante-sexuelle/20231011/violences-sexuelles-et-exil/>

- <https://www.groundcontrolparis.com/project/femmes-et-migrations/>

- <https://information.tv5monde.com/terriennes/les-demandeuses-dasile-surexposees-aux-agressions-sexuelles-selon-une-etude-en-france>

- <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Diverses ressources pour aller plus loin

- <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2021/migrants-en-situation-de-vulnerabilite-et-sante.-le-dossier-de-la-sante-en-action-n-455-mars-2021>

- <https://www.info.gouv.fr/actualite/la-sante-mentale-grande-cause-nationale-en-2025>

- <https://www.emfor-bfc.org/formation/fiche-62233/premiers-secours-en-sante-mentale-pssm>

- <https://www.ethnopsychiatrie.net/CGD3.htm>

- <https://primolevi.org/>

- [Formations Prisme Précarité et santé mentale - Orspere-Samdarra](#)

- [En France, les demandeuses d'asile face aux risques de violences sexuelles \(radiofrance.fr\)](#)

-<https://www.theinklink.org/fr/projets/guide-laccompagnement-psychosocial-des-personnes-exilees-par-intervenants-sociaux> et <https://www.theinklink.org/fr/projets/est-passes-par> : guide « des images pour en parler, aborder les souffrances psychiques des Bénéficiaires de la Protection Internationale » publié par l'association The Ink Link

- <https://www.info.gouv.fr/actualite/monparcourspsy-un-dispositif-pour-faciliter-laces-a-un-accompagnement-psychologique> : dispositif *MonSoutienPsy*

Annexe 4 : les signataires d'un CIR en 2024 (source : données OFII)

La Bourgogne-Franche-comté **compte 3 828 signataires du CIR** en 2024 dont :

→ 1 566 signataires du CIR bénéficiant d'une protection (BPI), soit 41% des signataires

→ 2 262 signataires du CIR non-BPI, soit 59% des signataires

Sur ses 3 828 signataires, les jeunes (16/25 ans) sont au nombre de 1041, représentant ainsi 27.2% des signataires d'un CIR pour l'année 2024 dont :

→ 662 hommes, soit 64% de la tranche « jeunes »

→ 379 femmes, soit 36% de la tranche « jeunes »

	Département	Age	CIR	dont Hommes	dont Femmes
Semestre 1	Côte-d'Or	[16-18] ans	19	16	3
Semestre 1	Côte-d'Or	[19-25] ans	124	67	57
Semestre 2	Côte-d'Or	[16-18] ans	16	14	2
Semestre 2	Côte-d'Or	[19-25] ans	68	46	22
Total 21			227	143	84
Semestre 1	Doubs	[16-18] ans	16	11	5
Semestre 1	Doubs	[19-25] ans	98	58	40
Semestre 2	Doubs	[16-18] ans	13	8	5
Semestre 2	Doubs	[19-25] ans	73	53	20
Total 25			200	130	70
Semestre 1	Jura	[16-18] ans	10	8	2
Semestre 1	Jura	[19-25] ans	46	29	17
Semestre 2	Jura	[16-18] ans	4	2	2
Semestre 2	Jura	[19-25] ans	40	24	16
Total 39			100	63	37
Semestre 1	Nièvre	[16-18] ans	5	2	3
Semestre 1	Nièvre	[19-25] ans	28	17	11
Semestre 2	Nièvre	[16-18] ans	7	4	3
Semestre 2	Nièvre	[19-25] ans	29	19	10
Total 58			69	42	27
Semestre 1	Haute-Saône	[16-18] ans	4	2	2
Semestre 1	Haute-Saône	[19-25] ans	35	24	11
Semestre 2	Haute-Saône	[16-18] ans	6	5	1
Semestre 2	Haute-Saône	[19-25] ans	17	14	3
Total 70			62	45	17
Semestre 1	Saône-et-Loire	[16-18] ans	14	9	5
Semestre 1	Saône-et-Loire	[19-25] ans	81	55	26
Semestre 2	Saône-et-Loire	[16-18] ans	11	10	1
Semestre 2	Saône-et-Loire	[19-25] ans	34	22	12
Total 71			140	96	44
Semestre 1	Yonne	[16-18] ans	10	8	2
Semestre 1	Yonne	[19-25] ans	99	62	37
Semestre 2	Yonne	[16-18] ans	2	2	0
Semestre 2	Yonne	[19-25] ans	46	25	21
Total 89			157	97	60
Semestre 1	Territoire de Belfort	[16-18] ans	8	6	2
Semestre 1	Territoire de Belfort	[19-25] ans	44	20	24
Semestre 2	Territoire de Belfort	[16-18] ans	10	7	3
Semestre 2	Territoire de Belfort	[19-25] ans	24	13	11
Total 90			86	46	40
Total BFC			1041	662	379